

AVIS SUR LA PROPOSITION DE RÉPARTITION DU
CSSDM DES MESURES MINISTÉRIELLES CONCERNANT
LES RESSOURCES ÉDUCATIVES NUMÉRIQUES (REN)
2022-2023

Avis présenté au

Centre de services scolaire de Montréal

Alliance des professeures et professeurs de Montréal

8 juin 2022

— ALLIANCE
DES PROFESSEURES
ET PROFESSEURS
DE MONTRÉAL —



Le 29 avril dernier, à la suite de l'annonce du dépôt de la documentation à la rencontre du Comité pédagogique de consultation (CPC), l'employeur déposait par courriel ses documents portant sur les ressources éducatives numériques (REN), soit le bilan 2021-2022 et les suggestions 2022-2023 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), comportant notamment les projets de répartition des mesures budgétaires du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), c'est-à-dire pour les mesures 50763 (acquisitions) et 15082 (renouvellements). Cette documentation se retrouve à l'annexe 1 du présent avis.

Les sommes décentralisées

Avec la pandémie mondiale de COVID-19, plus d'enseignantes et enseignants que jamais font le choix en toute autonomie d'intégrer des REN à leur enseignement. Dans ce contexte, l'Alliance doit continuer de s'assurer que ce soit à eux de déterminer quelles REN sont véritablement pertinentes. Pour ce faire, il faut nécessairement voir à ce qu'ils puissent effectivement se prononcer dans les milieux.

Pour l'Alliance, le CPEPE est le lieu tout indiqué pour en discuter. C'est d'ailleurs prévu dans la Convention collective locale à la clause 4-3.03 B). Il faudra donc que toute l'information pertinente et les explications soient transmises aux enseignantes et enseignants par leur direction d'établissement, et ce, afin d'assurer l'authenticité de la consultation et l'utilisation optimale des sommes en jeu. Nous rappelons à ce sujet que la CSSDM annonçait il y a deux ans en réponse à l'avis de l'Alliance que les équipes-écoles pourraient en toute autonomie discuter de l'utilisation de leur partie de budget décentralisée par l'intermédiaire du CPEPE.

Il faut donc saluer que la documentation fournie cette année fasse explicitement une place pour les acquisitions locales de REN par le biais de la décentralisation de la somme de 325 551,99 \$ dans les établissements de la FGJ et de l'EDA. Nous demandons par le présent avis à connaître les modalités de sa répartition entre les établissements. Par le passé, le CSSDM l'a distribué au prorata du nombre d'élèves dans les établissements, mais rien dans la documentation soumise ne permet de constater qu'il en sera de même en 2022-2023.

L'identification centralisée des besoins en REN

L'Alliance souhaite encore cette année saluer les décisions du CSSDM qui, conformément aux recommandations de l'Alliance, a choisi de solliciter les fournisseurs de REN pour obtenir les statistiques d'utilisation, lui permettant ainsi de faire des choix plus éclairés dans le renouvellement et l'achat de REN centralisées; a amélioré le sondage annuel soumis aux enseignantes et enseignants volontaires en ventilant les réponses obtenues par secteur et en distinguant dans ses choix de réponses l'appréciation et l'utilisation des

REN en question; et a maintenu la consultation au printemps, réduisant ainsi drastiquement les bris de services qu'occasionnaient sa tenue à l'automne. Ces décisions vont, selon l'Alliance, soutenir plus adéquatement les enseignantes et les enseignants, de plus en plus nombreux à utiliser les REN dans leur enseignement.

Nous pensons également que le CSSDM a continué d'améliorer ses méthodes pour rappeler l'existence des REN et leurs avantages potentiels ces dernières années. Il doit aujourd'hui poursuivre ses efforts en ce sens, non seulement en continuant de donner l'occasion aux enseignantes et enseignants de se prononcer localement sur les REN à privilégier, mais aussi en leur assurant un accès simple et régulier aux services techniques en soutien à leur implantation et à leur entretien et en proposant une offre de formations pertinentes à l'intérieur de la semaine régulière de travail pour rassurer celles et ceux qui font le choix d'utiliser des REN dans leur enseignement. Nous invitons également le CSSDM à faire particulièrement connaître aux enseignantes et enseignants les REN gratuites disponibles qui répondent aux besoins exprimés. Si les REN sont en effet de plus en plus nombreuses, leur multiplication engendre la difficulté de publiciser les REN gratuites disponibles pour lesquelles des contreparties payantes sont le plus souvent les mieux financées pour se faire connaître. En contribuant à promouvoir les alternatives gratuites, l'employeur pourra utiliser plus efficacement les ressources financières disponibles et les profs développeront assurément le réflexe de les considérer et d'en examiner la qualité avant d'arrêter leurs choix de REN.

L'Alliance rappelle cependant que de trop nombreux appareils et outils informatiques sont malheureusement dans les faits hors service au CSSDM, que ce soit en raison de leur mauvaise configuration ou de leur désuétude. Faute d'assurer un soutien technique suffisant et de renouveler périodiquement son parc informatique, ce sont les élèves des profs faisant le choix libre et volontaire de se lancer dans leur utilisation, qui risquent d'en subir directement les répercussions. Nous souhaitons donc réitérer l'importance d'un investissement au niveau du soutien technique. Cette doléance est celle qui revient le plus souvent de la part de nos membres, et ce, année après année.

La proposition de distribution centralisée et le cas de Netmath

L'Alliance souhaite par le présent avis que le CSSDM précise à partir de quels critères une REN peut être considérée comme trop dispendieuse et d'expliquer pourquoi la REN *Boardmaker*, qui est suggérée par les enseignantes et enseignants, est ainsi catégorisée malgré son rôle essentiel et son fort taux d'adoption dans les classes spéciales réservées aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA). En effet, si la REN *Lalilo*, qui consiste en une plateforme pour l'apprentissage de la lecture réservée aux élèves du 1^{er} cycle du primaire, est jugée trop dispendieuse en fonction du budget disponible alors que son coût serait de 113 722,92 \$, il en va de même de *Boardmaker*, dont le coût est estimé à 8 000 \$ pour 50 licences. Pourtant, alors que la plupart des REN centralisées ne seront utilisées qu'occasionnellement au courant de l'année par les

enseignantes et enseignants, *Boardmaker* est un outil quotidien qui permet à des élèves HDAA de communiquer leurs idées et leurs émotions.

L'Alliance veut rappeler au CSSDM que l'école doit exercer sa mission dans le respect du principe de l'égalité des chances. Or, si certains élèves doivent recevoir une plus large part des ressources disponibles pour leur permettre d'être instruits et socialisés dans l'optique d'avoir un accès équitable aux fonctions et opportunités sociales procurant le plus d'avantages, ce sont bien les élèves les plus défavorisés, dont les EHDA.

L'Alliance approuverait donc sous réserve des précisions et explications satisfaisantes demandées ci-dessus la proposition centralisée soumise par les SP visant à renouveler certaines REN (15082) et d'en acquérir de nouvelles (50763) pour la FGJ et l'EDA pour un montant total de 282 343,43 \$.

Le cas de Netmath constitue encore une fois un écueil que l'Alliance ne peut passer sous silence dans le présent avis. En effet, Netmath est une REN qu'on sait appréciée des enseignantes et enseignants et dont l'utilisation est très répandue. Les résultats du sondage du CSSDM à son égard permettent de constater que 67 % des profs du préscolaire et du primaire, 38 % des profs du secondaire et 33 % des profs de l'EDA l'utilisent et veulent continuer de l'utiliser alors que respectivement 9 %, 11 % et 8 % disent avoir un intérêt à découvrir son potentiel. Quant à celles et ceux qui ont utilisé la REN, mais qui jugent qu'elle ne correspond pas aux besoins, il s'agit respectivement de 3 %, 2 % et 0 % des enseignantes et enseignants de ces secteurs. Les statistiques d'utilisation de 1997 profs et 30 172 élèves actifs justifient amplement son renouvellement, sans quoi demander aux enseignantes et enseignants aujourd'hui, à seulement quelques jours de travail de la prochaine rentrée de scolaire, de revoir leur planification dans une matière aussi cruciale, contribuerait non seulement à alourdir encore une fois leur tâche, mais les forcerait aussi à consacrer du temps pour lequel ils auraient pu autrement déployer des efforts visant l'instruction et la réussite de leurs élèves.

Or, la somme demandée par le fournisseur, qui ne varie pas en fonction de l'utilisation, dépasse à elle seule le budget total alloué à cette fin. Le budget disponible à la mesure 15082 serait de 175 000 \$ alors que le coût de renouvellement est de 233 387,75 \$, soit une hausse de 5 % par rapport à l'an dernier. L'employeur propose d'emblée cette année de reconduire l'abonnement à même le budget prévu au volet 5 de la mesure 15021, qui permet notamment l'acquisition de REN, mais aussi le soutien et l'accompagnement des enseignants dans l'utilisation pédagogique des technologies et des ressources numériques par l'ajout de personnel professionnel, notamment dans les services locaux et régionaux du RÉCIT; la formation continue du personnel scolaire sur l'usage pédagogique des technologies numériques; le soutien au leadership « pédagognumérique » dans les établissements d'enseignement et les organismes scolaires et le soutien technique aux usagers des établissements pour les appareils

numériques dédiés à la pédagogie. Ce sont en conséquence encore les élèves et leurs enseignantes et enseignants qui en font les frais, malheureusement.

Il s'agit d'un parfait exemple de la marchandisation de l'éducation par la mainmise de l'industrie numérique sur l'école publique à l'ère de la multiplication, dopée par la pandémie, des besoins en REN. Depuis 2015, l'Alliance met en garde l'employeur contre les lobbys de l'entreprise numérique et les autres GAFAM qui voient dans l'école une source intarissable de profits. L'étape de la mise en garde est révolue et on se retrouve aujourd'hui dans celle des actions qui doivent impérativement être prises pour contrer l'exploitation des rares ressources dont dispose l'école publique par l'entreprise privée.

Une telle position de la part de Scolab Inc., propriétaire de Netmath, place donc encore une fois l'employeur devant le dilemme de devoir éponger le déficit ainsi occasionné en privant d'autres services des ressources qu'il utiliserait pour le combler ou bien de priver les enseignantes et enseignants du matériel pédagogique numérique qu'ils jugent en toute autonomie utile et nécessaire à l'enseignement. C'est pourquoi l'Alliance requiert du Centre de services qu'il mette en place les mesures nécessaires, dont la poursuite des représentations amorcées en front commun avec les autres centres de services scolaires francophones et avec les commissions scolaires anglophones, pour contrer la position de monopole dans laquelle se retrouve une compagnie privée comme Scolab Inc.

Le 27 octobre dernier, au CPC, la partie patronale nous informait que le sujet faisait partie des éléments portés par des représentantes et représentants de différents centres de services scolaires à l'endroit du MEQ. Il faut en effet que des alternatives soient disponibles pour éviter à l'avenir qu'une telle entreprise soit en mesure de menacer la planification des profs à quelques mois de la rentrée scolaire en chargeant des coûts prohibitifs pour l'utilisation des outils technologiques dont elle détient les droits. D'autant plus que Netmath, entre autres, est financée par Investissement Québec et Patrimoine Canada, et devrait donc être plus facilement accessible puisque nous participons toutes et tous à son financement!

Il est enfin, une fois de plus, déplorable de constater le sous-financement de l'école publique, et plus particulièrement ici des mesures destinées au renouvellement des REN. L'école ne peut se faire sans les profs et ceux-ci ont besoin du matériel pédagogique pertinent et adéquat pour réaliser l'essentielle mission d'instruire les futurs citoyennes et citoyens. Contrairement à l'école privée, le CSSDM, les autres centres de services et les commissions scolaires n'ont pas la possibilité de refiler la facture aux parents des élèves qui fréquentent leurs établissements, accentuant encore les inégalités inhérentes au réseau scolaire québécois.